

OMPI



A/36/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 août 2001

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

**Trente-sixième série de réunions
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001**

COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999;
ÉTAT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR 2000;
ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS AU 1^{er} JUILLET 2001

Mémoire du Directeur général

I. Comptes de l'exercice biennal 1998-1999

1. Le document WO/PBC/3/4, présenté au Comité du programme et budget à la session qu'il a tenue du 25 au 27 avril 2001, contenait les renseignements figurant aux paragraphes 2 à 13 ci-après. Il est rendu compte des débats sur les comptes de l'exercice biennal 1998-1999 au paragraphe 14.
2. Les comptes du Bureau international pour l'exercice biennal 1998-1999 figurent dans le Rapport de gestion financière 1998-1999. Des exemplaires de ce rapport ont été communiqués, le 31 juillet 2000, à chaque État membre de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne.
3. Ces comptes ont été contrôlés par le directeur du Contrôle fédéral des finances, nommé par le Gouvernement suisse. Le Rapport de vérification des comptes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour l'exercice 1998-1999 a été transmis, le 31 juillet 2000, à chaque État membre de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne, conjointement avec le Rapport de gestion financière 1998-1999.

4. La conclusion du rapport du vérificateur des comptes a la teneur suivante :

“À la suite des travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l’opinion de vérification jointe en annexe au présent rapport et établie conformément au paragraphe 5 du mandat pour la vérification des comptes (joint en annexe au Règlement financier de l’OMPI).”

5. L’opinion de vérification susmentionnée est libellée comme suit:

“J’ai vérifié les états financiers constitués par les tableaux 2, 3, 5, 7, 15, 29, 30, 31 et 32 de la version anglaise du Rapport de gestion financière de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), pour l’exercice qui s’est terminé le 31 décembre 1999. L’établissement de ces états financiers incombe au directeur général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j’ai procédé.

“J’ai effectué ma vérification conformément aux Normes communes de vérification du Groupe des vérificateurs extérieurs des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l’Agence internationale de l’énergie atomique. Ces normes requièrent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d’erreurs graves. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et conformément à ce que le vérificateur extérieur juge nécessaire en la circonstance, les pièces justificatives fournies à l’appui des montants et des données figurant dans les états financiers. J’estime que la vérification à laquelle j’ai procédé offre une base raisonnable pour l’opinion que je formule.

“Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 1999 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l’exercice qui s’est achevé à cette date, conformément aux politiques comptables spécifiées de l’OMPI qui sont exposées dans les Notes concernant le Rapport de gestion financière 1998-1999 et qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l’exercice précédent.

“En outre, mon opinion est que les opérations de l’OMPI que j’ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l’Organisation.

“Conformément à l’article 6 du Mandat pour la vérification des comptes, annexé au Règlement financier de l’OMPI, j’ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l’OMPI, document daté du 18 juillet 2000.”

6. Dans le rapport détaillé mentionné ci-dessus, le vérificateur des comptes fait, aux paragraphes 21, 28, 31 et 34 les recommandations qui suivent. Au paragraphe 21, à propos des “Engagements hors bilan”, le vérificateur écrit:

“21. Il m’a été signalé que l’administration des États-Unis d’Amérique n’a pas encore effectué le remboursement à l’OMPI des impôts directs concernant les années 1995 à 1998 pour un montant de 1 308 387,05 francs inscrit à l’actif du bilan sous le poste Débiteurs divers. L’administration des États-Unis d’Amérique conteste le remboursement à l’OMPI, qui en avait fait l’avance, des impôts directs du directeur

général à la retraite pour la partie de sa rétribution concernant l'UPOV. Ce point en litige, déjà signalé dans le rapport de vérification des comptes de l'exercice biennal 1996-1997, continue de faire l'objet de discussions.

“Recommandation n°1 : j’invite le directeur général de l’OMPI à continuer dans la voie de la négociation afin de trouver une solution rapide à ce litige.”

7. Le Secrétariat a poursuivi les négociations avec la Mission permanente des États-Unis d’Amérique et est en mesure d’annoncer que le point en litige évoqué par le vérificateur des comptes, à savoir le remboursement à l’OMPI des impôts directs du directeur général à la retraite pour la partie de ses émoluments concernant l’UPOV, a été résolu. Une question connexe fait toujours l’objet de discussions.

8. Au paragraphe 28 du rapport détaillé, portant sur les “Contributions à recouvrer”, le vérificateur écrit :

“28. Au 31 décembre 1999, le total des contributions à recouvrer s’élève à plus de 14 millions de francs contre 16 millions de francs à la fin de l’exercice précédent. La plupart des contributions non payées remonte à plusieurs années; le tableau 11 du Rapport de gestion financière 1998-1999, pages 48 à 57, présente les détails de la position en question. Comme dans d’autres organisations internationales, les problèmes découlant des contributions dues restent un sujet de préoccupation. En principe, le fonds de réserve des unions financées par des contributions permettrait de couvrir les contributions arriérées. Toutefois, il n’existe pas de base légale à ce sujet.

“Recommandation n°2 : en respect du principe de prudence, je suis d’avis qu’une provision devrait être constituée pour couvrir entièrement ou en partie les contributions impayées, ceci par un prélèvement du fonds de réserve. En outre, il serait judicieux que l’OMPI établisse une règle à ce sujet qui définisse, entre autres choses, le taux de couverture souhaitable et l’adaptation de cette provision en fonction des fluctuations des arriérés de contributions.”

9. Dans le document WO/PBC/2/2 intitulé “Révision du processus d’établissement du budget, politique relative aux fonds de réserve et aux fonds de roulement, politique relative à l’excédent budgétaire”, daté du 9 août 2000, le directeur général (au paragraphe 32) proposait, conformément à cette recommandation, la constitution d’une provision de 10 390 000 francs suisses destinée à couvrir les arriérés de contributions accumulés avant 1994. Suite à l’examen de cette proposition par le Comité du programme et budget à sa session tenue du 20 au 22 septembre 2000 et par les assemblées des États membres à leurs sessions tenues du 25 septembre au 3 octobre 2000, l’Assemblée générale et les assemblées des unions concernées ont décidé de ramener le niveau des réserves des unions financées par des contributions à 50% des dépenses prévues pour l’exercice biennal plutôt que de constituer une provision destinée à couvrir les arriérés, et ont décidé de reporter l’examen de cette proposition (voir le paragraphe 151.b)v) du document A/35/15).

10. Aux paragraphes 30 et 31 du rapport détaillé, à propos des “Inventaires”, le vérificateur écrit :

“30. Un nouveau système informatique a été installé pendant l’exercice biennal 1998-1999 pour suivre les éléments d’inventaire. Un contrôle physique de l’inventaire a été entrepris à fin 1999 et une nouvelle numérotation a été introduite. Cependant, les valeurs totales obtenues restent très divergentes.

“31. D’une part, il a été constaté que l’inventaire physique (environ 22,6 millions de francs) était incomplet et qu’il était manifestement sous-estimé. D’autre part, l’inventaire comptable (environ 40,8 millions de francs) ne tenait pas compte de la vente ou de l’élimination de certains équipements pour lesquels aucune sortie d’inventaire n’avait été enregistrée.

“**Recommandation n°3** : comme déjà mentionné dans le rapport relatif à l’exercice biennal 1996-1997, il est important de réconcilier les deux listes d’inventaire comptable et d’inventaire physique. J’invite à nouveau le Bureau international à poursuivre dans la voie visant à résoudre ce problème.”

11. Le Secrétariat a mis au point un système informatique élaboré capable d’analyser en détail les différents éléments de l’inventaire physique de manière à le réconcilier avec l’inventaire comptable. Les résultats de cette opération ont été extrêmement positifs. En effet, au 31 décembre 2000, l’inventaire physique s’établissait à 40,2 millions de francs et l’inventaire comptable à 41,3 millions de francs, soit une différence de moins de 3%. Au cours de l’année 2001, de nouvelles procédures sont mises en œuvre en vue de supprimer cet écart. Le vérificateur a été tenu informé de ces progrès remarquables.

12. Aux paragraphes 33 et 34 du rapport détaillé, en ce qui concerne les fonds fiduciaires (“Funds in Trust (FIT)”), le vérificateur écrit :

“33. L’OMPI gère des projets nationaux ou FIT financés par des bailleurs de fonds. Les fonds récoltés sont déposés de manière individuelle par projet sur des comptes bancaires (10 millions de francs à fin 1999) qui font partie de la comptabilité de l’OMPI. Les ressources non encore utilisées à fin 1999 apparaissent au passif du bilan sous Créanciers divers (8,6 millions de francs).

“34. Durant l’exercice, la trésorerie de l’OMPI fait l’avance des paiements relatifs aux FIT. Une régularisation intervient tous les trois mois; à ce moment, les montants dus à l’OMPI sont prélevés des divers comptes bancaires des FIT. Par conséquent, au 31 décembre 1999, la régularisation du quatrième trimestre 1999 n’était pas encore enregistrée (1,6 million de francs). Les détails de chaque FIT par pays sont présentés aux pages 71 à 81 du Rapport de gestion financière 1998-1999.

Recommandation n°4 : une séparation claire des actifs et des passifs concernant les FIT devrait être présentée dans le Rapport de gestion financière et, si possible, être introduite au niveau comptable.”

13. Le Secrétariat établira une distinction claire entre les actifs et les passifs en ce qui concerne les fonds fiduciaires dans le prochain Rapport de gestion financière. L'introduction de ce changement au niveau comptable serait très difficile dans le système informatique actuel, mis au point en 1985, mais il sera introduit dans le cadre de l'élaboration du nouveau système informatique pour le budget et les finances (projet AIMS (Système de gestion de l'information pour l'administration)).

14. Au cours de la troisième session du Comité du programme et budget, tenue du 25 au 27 avril 2001, il a été noté par le président que les comptes de l'exercice biennal 1998-1999 pouvaient être approuvés sans réserve. Les observations suivantes ont été formulées pendant le débat (paragraphe 88 à 95 du document WO/PBC/3/5) :

“88. En ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour (document WO/PBC/3/4, intitulé “Comptes de l'exercice biennal 1998-1999”), le président a souhaité la bienvenue au vérificateur des comptes, M. Kurt Grüter, qui est aussi vérificateur général des comptes de la Confédération suisse, et à son collègue, M. Denys Neier, responsable du mandat confié par l'OMPI. Il a ajouté que des consultations informelles ont eu lieu cette semaine sur les comptes de l'exercice biennal 1998-1999.

“89. Le vérificateur des comptes, après avoir présenté les recommandations figurant dans le rapport de vérification des comptes, a déclaré qu'il a été en mesure d'émettre une opinion favorable, ce qui signifie que les comptes peuvent être approuvés sans réserve. Cette vérification a permis de constater que les comptes étaient bien gérés et très bien tenus; la collaboration avec le Secrétariat a été très bonne et le vérificateur des comptes en a remercié le directeur général et le Secrétariat. Les quatre recommandations figurant dans le rapport, qui visent à améliorer la gestion et qui vont dans le sens des intérêts des États membres, ont dans leur plus grande partie été mises en œuvre. Par ailleurs, en ce qui concerne le remplacement de l'ancienne attestation de vérification par une opinion de vérification, le vérificateur des comptes a expliqué qu'il s'agit là d'un simple changement de forme, sans incidence sur le contenu ni sur le sérieux de la vérification qu'il a effectuée en continuant d'appliquer les mêmes principes. Ce changement de forme correspond aux normes appliquées par les organisations internationales qui, elles-mêmes, suivent les normes édictées par les organismes professionnels et l'Organisation des Nations Unies.

“90. La délégation des États-Unis d'Amérique a réaffirmé qu'elle s'oppose à l'utilisation de fonds provenant des unions financées par des contributions pour la constitution d'une réserve visant à couvrir en tout ou en partie les contributions impayées des États membres. La création de cette réserve n'est pas justifiée et ne permettrait pas de régler efficacement la question des contributions impayées. En réalité, elle aurait pour effet de dissuader les États de s'acquitter de leur obligation de payer leurs contributions. La délégation a pris note avec satisfaction des efforts de Secrétariat pour réconcilier les listes d'inventaire et l'a encouragé à poursuivre ses efforts dans le sens de la justification des comptes au niveau des inventaires.

“91. La délégation de la France a remercié le vérificateur des comptes de son exposé et a fait observer que le Rapport de gestion financière 1998-1999 contient certains tableaux qui sont extrêmement intéressants et qui pourront éventuellement être utilisés à l'avenir. La délégation a cité en particulier le tableau 3 (qui compare les recettes budgétisées et effectives et indique que les recettes ont été sous-estimées lors de l'établissement des estimations budgétaires), le tableau 7 (qui compare les dépenses

budgetisées et les dépenses effectives), le tableau 15, extrêmement important (qui indique les réserves financières et l'utilisation qui en est faite, et que la délégation aurait souhaité voir actualiser au 31 décembre 2000), ainsi que le tableau 28 (qui compare les recettes et les dépenses de l'exercice biennal 1996-1997 et de l'exercice biennal 1998-1999). En ce qui concerne le tableau 28, la délégation a noté que, d'un exercice biennal à l'autre, les recettes ont augmenté de 6% alors que les dépenses ont progressé de plus de 33%. Il ressort de l'évolution des dépenses entre les exercices 1996-1997 et 1998-1999 que les dépenses de personnel ont progressé d'environ 26%, les dépenses pour les missions de 75%, les dépenses pour les conférenciers de 75%, les dépenses pour les consultants et les experts de 132% et que les autres services contractuels ont enregistré une hausse de 47,6%. Ces constatations donnent à réfléchir pour l'avenir, sachant que les dépenses de personnel ont continué de croître avec l'augmentation du budget pour l'exercice 2000-2001; il conviendra donc de rester attentif à cette question. La délégation a estimé que si un grand nombre de fonctionnaires est recruté, les dépenses pour les experts et les consultants devront être considérablement réduites. Soulignant l'intérêt qu'elle porte à ces tableaux, la délégation a suggéré que le Secrétariat fournisse des tableaux comme les tableaux 3, 7 et 15 en y incorporant des résultats intérimaires, pour la prochaine réunion consacrée au budget, de sorte que les délégués disposent d'un état à mi-parcours et puissent tirer parti de l'expérience passée. Cela est important pour pouvoir prévoir les recettes, étant donné que les recettes sont sous-estimées depuis plusieurs exercices, ainsi que pour prévoir les dépenses, y compris les dépenses consacrées à de grands projets relatifs aux techniques de l'information ou aux bâtiments, qui nécessitent des investissements importants sur le long terme.

“92. Le Secrétariat a fait observer que si l'on compare les dépenses correspondant aux exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999, il ressort clairement que l'Organisation a connu une forte croissance et que tel continue d'être le cas; on peut donc s'attendre, dans ces conditions, à des variations et certaines dépenses ont augmenté plus que d'autres. En ce qui concerne la suggestion d'établir une série de tableaux du type de ceux indiqués par la délégation de la France, dans lesquels figureraient des chiffres enregistrés à mi-parcours, le Secrétariat a indiqué qu'il est possible de fournir de tels chiffres, comme l'atteste l'état financier intérimaire pour l'an 2000 qui a été fourni, mais a noté qu'une comparaison ne pourra être établie avec le budget que sur l'ensemble de l'exercice biennal, étant donné qu'il n'existe pas de budget pour la première année de l'exercice.

“93. La délégation de la France a ajouté que sa préoccupation est de veiller à ce que l'on tienne compte de l'expérience passée en matière de prévision des recettes et des dépenses. Remarquant que le Secrétariat a sous-estimé les recettes lors de plusieurs exercices biennaux antérieurs, la délégation a émis l'avis qu'il pourrait être utile pour le Secrétariat de réexaminer sa méthode de prévision des recettes, et ce peut-être en consultation avec les vérificateurs des comptes. En ce qui concerne les dépenses de personnel, la délégation a noté qu'elles ont augmenté de quelque 20% entre les exercices 1996-1997 et 1998-1999, puis de 26% encore entre le dernier exercice biennal et l'exercice actuel. Pour 2002-2003, on constate une nouvelle augmentation de 14%. L'augmentation globale entre 1996-1997 et 2002-2003 est d'environ 85%, ce qui donne à réfléchir, étant donné en particulier que les dépenses de personnel constituent une partie importante de l'ensemble du budget de l'OMPI. Il conviendrait donc de faire preuve d'une certaine prudence à l'égard de ce poste budgétaire. La délégation a ajouté

que, si elle souhaite des chiffres intermédiaires en milieu d'exercice pour les questions importantes des recettes, des dépenses et des réserves, c'est afin que le Secrétariat puisse travailler dans une transparence et une coopération totales avec les États membres.

“94. Le vérificateur extérieur des comptes a déclaré – en ce qui concerne la déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique relative à la constitution d'une provision pour couvrir les contributions impayées – que sa recommandation a été formulée au nom du principe de prudence. L'intention n'est pas de suggérer que l'on pourrait se passer de ces contributions, mais simplement de constituer une provision, en vertu de ce principe de prudence. Le vérificateur a souligné que, dans le cadre du travail de vérification effectué chaque année, on examine ce domaine d'un œil très critique et que, si les vérificateurs avaient l'impression que les contributions n'étaient pas gérées efficacement, le directeur général en serait informé. En ce qui concerne les observations formulées par la délégation de la France, il a déclaré que les fonctions du vérificateur extérieur sont définies dans le mandat pour la vérification des comptes figurant dans le règlement financier de l'OMPI. Le travail des vérificateurs se limite donc à vérifier l'exactitude des comptes dans le cadre de l'exécution du budget. Ils effectuent également des examens et des analyses pour voir si les dépenses réelles correspondent aux décisions des assemblées et toute dépense excessive est notée dans le rapport du vérificateur. L'établissement du budget et son approbation relèvent de la compétence du directeur général et des assemblées.

“95. Le président a remercié le vérificateur extérieur d'être venu à la réunion et d'avoir fourni ces explications. Il l'a remercié également pour son rapport très favorable et l'opinion non moins favorable qu'il a émise; ce rapport indique en effet que les comptes ont été tenus avec une grande exactitude et que l'on peut les approuver sans aucune réserve. Des observations ayant été formulées par les membres du comité sur les comptes vérifiés pour l'exercice biennal 1998-1999 et des réponses ayant été données à ces commentaires, le président considère que ce point de l'ordre du jour est clos.”

II. État financier intermédiaire pour 2000

15. Dans le tableau suivant figurent les montants effectifs des recettes et des dépenses au 31 décembre 2000, tels qu'ils ont été communiqués au Comité du programme et budget, en ce qui concerne le budget approuvé pour l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI. Il convient de noter que lesdits montants sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

	Montants effectifs pour 2000 Milliers de francs suisses
Recettes	
Contributions (d'après le budget)	17 527
Taxes perçues au titre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	
PCT	189 556
Madrid	25 141
La Haye	5 147
Lisbonne	<u>1</u>
	219 845
Taxes du Centre d'arbitrage et de médiation	1 076
Publications	4 607
Intérêts	13 536
Locations	1 095
Contribution de l'UPOV	825
Autres recettes	<u>2 112</u>
Total des recettes:	260 623
Dépenses	
Dépenses de personnel	129 465
Voyages officiels et bourses	
Missions de fonctionnaires	6 873
Participation de fonctionnaires nationaux et de conférenciers	14 253
Bourses	2 757
Services contractuels	
Services de conférence	3 162
Consultants et experts	5 867
Publications	2835
Autres services contractuels	13 085
Dépenses de fonctionnement et autres	
Locaux et entretien	28 030
Communications et autres dépenses	8 444
Matériel et fournitures	
Mobilier et matériel	3 542
Fournitures	<u>4 051</u>
Total des dépenses :	222 364
Excédent de trésorerie :	38 259

16. Dans le tableau suivant figurent les montants effectifs des dépenses par programme principal au 31 décembre 2000, tels qu'ils ont été communiqués au Comité du programme et budget, en ce qui concerne le budget approuvé pour l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI. Comme dans le tableau précédent, lesdits montants sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

DÉPENSES PAR PROGRAMME PRINCIPAL		Montants effectifs pour 2000 Milliers de francs suisses
I^e PARTIE	LIGNES POLITIQUES GÉNÉRALES ET GESTION	
Programme 01	Organes statutaires des États membres et Cabinet du directeur général	6 791
Programme 02	Planification stratégique et développement des politiques	6 216
Programme 03	Affaires juridiques et structurelles	5 480
Programme 04	Préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	1 471
Programme 05	Communication mondiale et relations publiques	6 303
TOTAL I^e partie		26 261
II^e PARTIE	COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET ACADÉMIE MONDIALE DE L'OMPI	
Programme 06	Coopération avec les pays en développement	28 748
Programme 07	Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	2 820
Programme 08	Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	6 823
TOTAL II^e partie		38 391
III^e PARTIE	DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMITÉS PERMANENTS	
Programme 09	Développement du droit de la propriété industrielle	5 482
Programme 10	Développement du droit d'auteur et des droits connexes	2 703
Programme 11	Questions mondiales de propriété intellectuelle	1 747
TOTAL III^e partie		9 932
IV^e PARTIE	RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION ET SERVICES D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
Programme 12	Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	13 388
TOTAL IV^e partie		13 388
V^e PARTIE	SYSTÈMES ET SERVICES MONDIAUX DE PROTECTION	
Programme 13	Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	54 124
Programme 14	Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	14 395
TOTAL V^e partie		68 519
VI^e PARTIE	SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX	
Programme 15	Gestion des ressources humaines	7 674
Programme 16	Services d'appui administratif	25 303
Programme 17	Locaux	26 971
Programme 18	Achats, contrats et voyages	5 126
Programme 19	Activités diverses et imprévues	799
TOTAL VI^e partie		65 873
TOTAL GÉNÉRAL		222 364

17. Afin d'établir une comparaison entre le montant des recettes et des dépenses au 31 décembre 2000 et le budget pour l'exercice biennal 2000-2001, et compte tenu du fait que le Comité du programme et budget a demandé que soit présenté pour l'exercice biennal

2002-2003 un budget révisé intégrant les projets relatifs aux techniques de l'information et aux locaux, qui auparavant ne figuraient pas au budget, il a été estimé qu'il serait plus indiqué d'établir une comparaison entre le montant effectif des recettes et des dépenses au 31 décembre 2000 et le budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001 (tel qu'il figure dans le document WO/PBC/4/2). À cette fin, et pour établir une comparaison significative, les dépenses par objet de dépense figurant dans le tableau du paragraphe 18 ci-après et les chiffres pour les programmes principaux 12 et 17 qui figurent dans le tableau du paragraphe 19 ci-après, comprennent les dépenses pour les projets relatifs aux techniques de l'information et aux locaux, qui auparavant ne figuraient pas au budget, étant donné qu'elles étaient imputées au fonds de réserve spécial pour les locaux supplémentaires et l'extension de l'informatisation. Ces dépenses s'établissaient ainsi :

	<u>Milliers de francs suisses</u>
<u>Programme principal 12</u>	
Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle (à l'exception du PCT)	7 239
Développement du système du PCT	<u>3 634</u>
	10 873
<u>Programme principal 17</u>	
Transformation de la mezzanine de l'OMPI	323
Construction du nouveau bâtiment	1 115
Rénovation du bâtiment de l'OMM	<u>7 380</u>
	<u>8 818</u>
Total :	19 691

18. On trouvera dans le tableau suivant les montants des recettes et des dépenses au 31 décembre 2000, en ce qui concerne le budget révisé pour l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI, ainsi que le rapport en pourcentage des montants effectifs pour l'année 2000 aux montants inscrits au budget révisé établi pour l'exercice biennal 2000-2001. Comme dans le tableau précédent, les montants sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

	<u>Montants effectifs pour 2000</u> Milliers de francs suisses	<u>Budget révisé pour 2000-2001</u> Milliers de francs suisses	<u>Pourcentage</u>
Recettes			
Contributions (d'après le budget)	17 527	35 053	50,0%
Taxes			
Système du PCT	189 556	378 808	50,0%
Système de Madrid	25 141	51 307	49,0%
Système de La Haye	5 147	10 467	49,2%
Système de Lisbonne	1	0	
Centre d'arbitrage et de médiation			
	<u>1 076</u>	<u>3 286</u>	32,7%
	220 921	443 868	49,8%
Publications	4 607	11 038	41,7%
Intérêts	13 536	28 700	47,2%
Locations	1 095	1 635	67,0%
Contribution de l'UPOV	825	1 600	51,6%
Autres recettes	<u>2 112</u>	<u>4 151</u>	50,9%
Recettes révisées :	260 623	526 045	49,5%
Transfert à partir des fonds :	<u>0</u>	<u>39 813</u>	
Total des ressources :	260 623	565 858	46,1%
Dépenses			
Dépenses de personnel	129 911	274 794	47,3%
Voyages officiels et bourses			
Missions de fonctionnaires	7 309	12 214	59,8%
Participation de fonctionnaires nationaux et de conférenciers	14 423	19 765	73,0%
Bourses	2 770	7 328	37,8%
Services contractuels			
Services de conférence	3 372	6 392	52,7%
Consultants et experts	8 127	26 425	30,7%
Publications	2 875	8 765	32,8%
Autres services contractuels	18 386	50 423	36,5%
Dépenses de fonctionnement et autres			
Locaux et entretien	36 280	105 957	34,2%
Communications et autres dépenses	8,614	17,464	49,3%
Matériel et fournitures			
Mobilier et matériel	4 859	24 688	19,7%
Fournitures	5 129	7 504	68,3%
Non affecté	<u>0</u>	<u>4 099</u>	0%
Dépenses révisées :	242 055	565 858	42,8%
Excédent de trésorerie :	18 568		

19. On trouvera dans le tableau suivant les montants des dépenses par programme principal au 31 décembre 2000, en ce qui concerne le budget révisé pour l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI, ainsi que le rapport en pourcentage des montants effectifs pour l'année 2000 aux montants inscrits au budget révisé établi pour l'exercice biennal 2000-2001. Comme dans le tableau précédent, les montants sont provisoires et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

DÉPENSES PAR PROGRAMME PRINCIPAL		Montants effectifs pour 2000 Milliers de francs suisses	Budget révisé pour 2000-2001 Milliers de francs suisses	Pourcentage
I ^{re} PARTIE	LIGNES POLITIQUES GÉNÉRALES ET GESTION			
Programme 01	Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	6 791	8 388	81,0%
Programme 02	Planification stratégique et développement des politiques	6 216	11 583	53,7%
Programme 03	Affaires juridiques et structurelles	5 480	11 109	49,3%
Programme 04	Préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	1 471	4 443	33,1%
Programme 05	Communication mondiale et relations publiques			
		6 303	12 551	50,2%
TOTAL I^{re} partie		26 261	48 074	54,6%
II ^e PARTIE	COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET ACADÉMIE MONDIALE DE L'OMPI			
Programme 06	Coopération avec les pays en développement	28 748	47 039	61,1%
Programme 07	Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	2 820	4 515	62,5%
Programme 08	Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	6 823	13 263	51,4%
TOTAL II^e partie		38 391	64 817	59,2%
III ^e PARTIE	DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMITÉS PERMANENTS			
Programme 09	Développement du droit de la propriété industrielle	5 482	9 267	59,2%
Programme 10	Développement du droit d'auteur et des droits connexes	2 703	8 283	32,6%
Programme 11	Questions mondiales de propriété intellectuelle	1 747	4 077	42,8%
TOTAL III^e partie		9 932	21 627	45,9%
IV ^e PARTIE	RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION ET SERVICES D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE			
Programme 12	Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	24 261	83 233	29,1%
TOTAL IV^e partie		24 261	83 233	29,1%
V ^e PARTIE	SYSTÈMES ET SERVICES MONDIAUX DE PROTECTION			
Programme 13	Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	54 607	134 445	40,6%
Programme 14	Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	14 395	37 575	38,3%

TOTAL V^e partie		69 002	172 020	40,1%
VI ^e PARTIE	SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX			
Programme 15	Gestion des ressources humaines	7 674	15 405	49,8%
Programme 16	Services d'appui administratif	25 303	50 710	49,9%
Programme 17	Locaux	35 789	96 837	36,9%
Programme 18	Achats, contrats et voyages	5 126	9 036	56,7%
Programme 19	Activités diverses et imprévues	799	4 099	19,5%
TOTAL VI^e partie		74 691	176 087	42,4%
TOTAL GÉNÉRAL		242 055	565 858	42,8%

III. État du paiement des contributions au 1^{er} juillet 2001

*Arriérés de contributions annuelles
(à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés
relatifs aux années antérieures à 1990,
placés sur un compte spécial (gelé))*

20. On trouvera dans le tableau ci-après les arriérés de contributions au 1^{er} juillet 2001, selon le système de contribution unique appliqué depuis le 1^{er} janvier 1994 et selon les systèmes de contribution antérieurs des six unions financées par des contributions (Paris, Berne, IPC, Nice, Locarno et Vienne) et de l'OMPI (pour les États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune union), à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) relatifs aux années antérieures à 1990, placés sur un compte spécial (gelé), qui ne figurent pas dans ce tableau mais dans le tableau du paragraphe 24 ci-dessous.

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/ Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués par un astérisque)	Montant des arriérés(en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Afrique du Sud		Pas d'arriérés		
Albanie	Unique	95* + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	86 577	0,72
Algérie		Pas d'arriérés		
Allemagne		Pas d'arriérés		
Andorre		Pas d'arriérés		
Angola		Pas d'arriérés		
Antigua-et-Barbuda	Unique	01	2 849	0,02
Arabie saoudite		Pas d'arriérés		
Argentine	Unique	99* + 00 + 01	245 750	2,03
Arménie		Pas d'arriérés		
Australie		Pas d'arriérés		
Autriche		Pas d'arriérés		
Azerbaïdjan		Pas d'arriérés		
Bahamas		Pas d'arriérés		
Bahreïn		Pas d'arriérés		
Bangladesh		Pas d'arriérés		
Barbade		Pas d'arriérés		
Bélarus		Pas d'arriérés		
Belgique	Unique	01*	16 100	0,13
Belize	Unique	01	2 849	0,02
Bénin		Pas d'arriérés		
Bhoutan		Pas d'arriérés		
Bolivie	Unique	95* + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	19 518	0,16
Bosnie-Herzégovine	Unique	01	2 849	0,02
Botswana	Unique	01	2 849	0,02
Brésil	Unique	96* + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	513 473	4,24
Brunéi Darussalam		Pas d'arriérés		
Bulgarie		Pas d'arriérés		
Burkina Faso	Unique	01	1 424	0,01
Burundi	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	<u>13 276</u>	
		Total	26 519	0,22

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/ Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués par un astérisque)	Montant des arriérés(en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Cambodge	Unique	00* + 01	2 234	0,02
Cameroun		Pas d'arriérés		
Canada		Pas d'arriérés		
Cap-Vert	Unique	98 + 99 + 00 + 01	6 188	0,05
Chili	Unique	01	11 395	0,09
Chine		Pas d'arriérés		
Chypre		Pas d'arriérés		
Colombie		Pas d'arriérés		
Congo	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	26 489	
	Paris	84*+ 85+ 86+ 87+ 88+ 89+ 90+ 91+92+93	195 840	
	Berne	86* + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	<u>87 409</u>	
	Total		309 738	2,56
Costa Rica	Unique	01*	1 834	0,01
Côte d'Ivoire	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	30 035	
	Paris	91 + 92 + 93	53 367	
	Berne	90* + 91+ 92+ 93	<u>94 174</u>	
	Total		177 576	1,47
Croatie	Unique	01	22 789	0,19
Cuba	Unique	00 + 01	11 394	0,09
Danemark		Pas d'arriérés		
Dominique	Unique	01	2 849	0,02
Égypte		Pas d'arriérés		
El Salvador	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	26 489	
	OMPI	82* + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88+ 89 + 90 + 91 + 92 + 93	<u>83 183</u>	
	Total		109 672	0,91
Émirats arabes unis		Pas d'arriérés		
Équateur		Pas d'arriérés		
Érythrée		Pas d'arriérés		
Espagne		Pas d'arriérés		
Estonie		Pas d'arriérés		
États-Unis d'Amérique	Unique	00* + 01	1 390 598	11,49
Éthiopie		Pas d'arriérés		
Ex-République yougoslave de Macédoine		Pas d'arriérés		
Fédération de Russie	Unique	00* + 01	734 430	6,07
Fidji	Unique	00* + 01	3 209	0,02
Finlande		Pas d'arriérés		
France		Pas d'arriérés		
Gabon	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	30 035	
	Paris	82* + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90+ 91+ 92+ 93	231 813	
	Berne	82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	<u>141 822</u>	
	Total		403 670	3,34

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/ Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués par un astérisque)	Montant des arriérés(en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Gambie	Unique	96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	9 708	0,08
Géorgie		Pas d'arriérés		
Ghana	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	26 489	
	Paris	80* + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	252 874	
	Berne	93	<u>3 823</u>	
		Total	283 186	2,34
Grèce	Unique	01*	34 183	0,28
Grenade	Unique	99* + 00 + 01	6 132	0,05
Guatemala		Pas d'arriérés		
Guinée	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	13 276	
	Berne	90 + 91 + 92 + 93	<u>7 460</u>	
		Total	33 979	0,28
Guinée Bissau	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	13 276	
	Berne	92 + 93	<u>3 858</u>	
		Total	30 377	0,25
Guinée équatoriale	Unique	00* + 01	1 555	0,01
Guyana	Unique	01*	2 761	0,02
Haïti	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	<u>13 276</u>	
		Total	26 519	0,22
Honduras		Pas d'arriérés		
Hongrie		Pas d'arriérés		
Inde	Unique	01	91 158	0,75
Indonésie	Unique	01*	40 515	0,34
Iran (République islamique d')	Unique	01	45 579	0,38
Iraq	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	81 200	
	Paris	84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	<u>410 582</u>	
		Total	491 782	4,06
Irlande		Pas d'arriérés		
Islande		Pas d'arriérés		
Israël	IPC	92* + 93	59 035	
	Nice	92 + 93	<u>12 932</u>	
		Total	71 967	0,59
Italie	Unique	01	683 685	5,65
Jamahiriya arabe libyenne	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	762 207	
	Paris	89* + 90 + 91 + 92 + 93	359 920	
	Berne	89 + 90 + 91 + 92 + 93	<u>220 517</u>	
		Total	1 342 644	11,09

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/ Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués par un astérisque)	Montant des arriérés(en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Jamaïque		Pas d'arriérés		
Japon		Pas d'arriérés		
Jordanie	Unique	01	2 849	0,02
Kazakhstan		Pas d'arriérés		
Kenya	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	26 489	
	Paris	90* + 91 + 92 + 93	<u>130 961</u>	
		Total	157 450	1,30
Kirghizistan		Pas d'arriérés		
Koweït		Pas d'arriérés		
Lesotho		Pas d'arriérés		
Lettonie		Pas d'arriérés		
Liban	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	26 489	
	Paris	85* + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	258 989	
	Berne	85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	294 361	
	Nice	85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	<u>23 502</u>	
		Total	603 341	4,99
Libéria	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Berne	90* + 91 + 92 + 93	<u>20 181</u>	
		Total	33 424	0,28
Liechtenstein		Pas d'arriérés		
Lituanie		Pas d'arriérés		
Luxembourg		Pas d'arriérés		
Madagascar		Pas d'arriérés		
Malaisie		Pas d'arriérés		
Malawi		Pas d'arriérés		
Mali	Unique	97* + 98 + 99 + 00 + 01	7 204	0,06
Malte		Pas d'arriérés		
Maroc		Pas d'arriérés		
Maurice		Pas d'arriérés		
Mauritanie	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	13 276	
	Berne	90 + 91 + 92 + 93	<u>7 460</u>	
		Total	33 979	0,28
Mexique	Unique	01	341 842	2,83
Monaco		Pas d'arriérés		
Mongolie		Pas d'arriérés		
Mozambique		Pas d'arriérés		
Namibie		Pas d'arriérés		
Népal	Unique	01	1 424	0,01
Nicaragua	Unique	00* + 01	5 467	0,04
Niger	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	13 276	
	Berne	90 + 91 + 92 + 93	<u>7 460</u>	
		Total	33 979	0,28

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/ Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués par un astérisque)	Montant des arriérés(en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Nigéria	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	250 522	
	Paris	91* + 92 + 93	<u>237 156</u>	
	Total		487 678	4,03
Norvège		Pas d'arriérés		
Nouvelle-Zélande		Pas d'arriérés		
Oman		Pas d'arriérés		
Ouganda	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	<u>13 276</u>	
	Total		26 519	0,22
Ouzbékistan		Pas d'arriérés		
Pakistan	Unique	01*	4 853	0,04
Panama		Pas d'arriérés		
Papouasie-Nouvelle-Guinée		Pas d'arriérés		
Paraguay	Unique	00* + 01	3 203	0,02
Pays-Bas		Pas d'arriérés		
Pérou	Unique	99* + 00 + 01	15 164	0,13
Philippines	Unique	01*	4 731	0,04
Pologne	Unique	01*	34 188	0,28
Portugal	Unique	01*	52 743	0,44
Qatar		Pas d'arriérés		
République arabe syrienne	Unique	00* + 01	7 046	0,06
République centrafricaine	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Berne	90+91+92+93	<u>7 460</u>	
	Total		33 979	0,28
République de Corée		Pas d'arriérés		
République démocratique du Congo	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	159 959	
	Berne	90 + 91 + 92 + 93	<u>90 326</u>	
	Total		263 528	2,18
République démocratique populaire Lao		Pas d'arriérés		
République de Moldova		Pas d'arriérés		
République dominicaine	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	30 035	
	Paris	63 + 64 + 65 + 66 + 67 + 68 + 69 + 70 + 71 + 72 + 73 + 74 + 75 + 76 + 77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	<u>969 910</u>	
	Total		999 945	8,26

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/ Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués par un astérisque)	Montant des arriérés(en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
République populaire démocratique de Corée		Pas d'arriérés		
République tchèque		Pas d'arriérés		
République-Unie de Tanzanie	Unique	01	1 424	0,01
Roumanie		Pas d'arriérés		
Royaume-Uni		Pas d'arriérés		
Rwanda	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90* + 91 + 92 + 93	11 518	
	Berne	90 + 91 + 92 + 93	<u>7 460</u>	
		Total	32 221	0,27
Sainte-Lucie		Pas d'arriérés		
Saint-Kitts-et-Névis		Pas d'arriérés		
Saint-Marin		Pas d'arriérés		
Saint-Siège		Pas d'arriérés		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Unique	96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	19 419	0,16
Samoa		Pas d'arriérés		
Sao Tomé-et-Principe	Unique	99 + 00 + 01	4 430	0,03
Sénégal	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	26 489	
	Paris	90* + 91 + 92 + 93	57 138	
	Berne	90 + 91 + 92 + 93	<u>94 185</u>	
		Total	177 812	1,47
Seychelles	Unique	01	2 849	0,02
Sierra Leone	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	0,11
Singapour		Pas d'arriérés		
Slovaquie		Pas d'arriérés		
Slovénie		Pas d'arriérés		
Somalie	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	OMPI	90 + 91 + 92 + 93	<u>4 452</u>	
		Total	17 695	0,15
Soudan		Pas d'arriérés		
Sri Lanka		Pas d'arriérés		
Suède		Pas d'arriérés		
Suisse		Pas d'arriérés		
Suriname	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	26 489	
	Paris	89 + 90 + 91 + 92 + 93	88 032	
	Berne	88* + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	52 912	
	IPC	88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	52 413	
	Nice	88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93	<u>9 632</u>	
		Total	229 478	1,90

État	Contribution unique/ Union/ OMPI	Pas d'arriérés/ Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués par un astérisque)	Montant des arriérés(en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Swaziland	Unique	01*	2 730	0,02
Tadjikistan		Pas d'arriérés		
Tchad	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	90 + 91 + 92 + 93	13 276	
	Berne	90 + 91 + 92 + 93	<u>7 460</u>	
		Total	33 979	0,28
Thaïlande		Pas d'arriérés		
Togo	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	13 243	
	Paris	92 + 93	6 899	
	Berne	92 + 93	<u>3 858</u>	
		Total	24 000	0,20
Trinité-et-Tobago		Pas d'arriérés		
Tunisie		Pas d'arriérés		
Turkménistan		Pas d'arriérés		
Turquie		Pas d'arriérés		
Ukraine		Pas d'arriérés		
Uruguay	Unique	01	5 697	0,04
Venezuela	Unique	01*	798	0,01
Viet Nam		Pas d'arriérés		
Yémen	Unique	99* + 00 + 01	3 514	0,03
Yougoslavie	Unique	94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 00 + 01	847 668	
	Paris	93*	79 996	
	Berne	91 + 92 + 93	135 984	
	Nice	93	6 447	
	Locarno	93	<u>2 247</u>	
		Total	1 072 342	8,86
Zambie	Unique	99 + 00 + 01	4 430	0,04
Zimbabwe	Unique	01	2 849	0,02
		MONTANT TOTAL DES ARRIÉRÉS:		
		Contributions uniques	6 941 058	
		Unions financées par des contributions et OMPI	<u>5 166 451</u>	
		Total général :	12 107 509	100,00

Observations

21. Le montant total des arriérés de contributions s'élevait, le 1^{er} juillet 2001, à environ 12,1 millions de francs, soit 6,9 millions de francs pour le système de contribution unique et 5,2 millions de francs pour les contributions antérieures à 1994 en ce qui concerne les unions financées par des contributions et l'OMPI. Le montant total des arriérés de contributions correspond à 70,0% du montant des contributions dues pour 2001, à savoir 17,3 millions de francs.

22. Les assemblées seront informées de tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 24 septembre 2001 lorsqu'elles examineront le présent document.

23. La liste des États qui auront perdu leur droit de vote dans une ou plusieurs des assemblées à compter du 24 septembre 2001 sera communiquée sur demande.

*Arriérés de contributions annuelles
des pays les moins avancés, relatifs aux années antérieures à 1990,
placés sur un compte spécial (gelé)*

24. Il est rappelé que, conformément à la décision prise par la Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne à leurs sessions ordinaires de 1991, le montant des arriérés de contributions de tout pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) relatifs aux années antérieures à 1990 a été placé sur un compte spécial dont le montant a été gelé à compter du 31 décembre 1989 (voir le document AB/XXII/20 et le paragraphe 127 du document AB/XXII/22). Le montant de ces arriérés de contributions au 1^{er} juillet 2001, en ce qui concerne les unions de Paris et de Berne et l'OMPI, figure dans le tableau ci-dessous. Les assemblées seront informées de tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 24 septembre 2001 lorsqu'elles examineront le présent document.

État	Union/ OMPI	Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués à l'aide d'un astérisque)	Montant des arriérés (en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Burkina Faso	Paris	77* + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	217 518	
	Berne	77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>137 566</u>	
		Total	355 084	7,59
Burundi	Paris	78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	214 738	4,59
Gambie Guinée	OMPI	83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	55 250	1,18
	Paris	83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	148 779	
	Berne	83* + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>81 293</u>	
		Total	230 072	4,92

État	Union/ OMPI	Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués à l'aide d'un astérisque)	Montant des arriérés (en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Guinée Bissau	Paris	89	23 213	0,50
Haïti	Paris	79* + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	347 037	7,42
Madagascar	Paris	89*	813	
	Berne	89	<u>41 450</u>	
		Total	42 263	0,90
Mali	Paris	84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	132 377	
	Berne	73* + 74 + 75 + 76 + 77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>193 547</u>	
		Total	325 924	6,96
Mauritanie	Paris	77* + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	219 120	
	Berne	74 + 75 + 76 + 77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>150 618</u>	
		Total	369 738	7,90
Niger	Paris	81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	179 097	
	Berne	80* + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>110 069</u>	
		Total	289 166	6,18
Ouganda	Paris	73* + 74 + 75 + 76 + 77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	245 171	5,24
République centrafricaine	Paris	76* + 77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	273 509	
	Berne	80* + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>114 858</u>	
		Total	388 367	8,30
République démocratique du Congo	Paris	81* + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	500 200	
	Berne	81* + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>301 015</u>	
		Total	801 215	17,12
République-Unie de Tanzanie	Paris	81* + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	233 380	4,99
Rwanda	Paris	89	23 213	
	Berne	89	<u>13 816</u>	
		Total	37 029	0,79
Sierra Leone	OMPI	87* + 88 + 89	20 445	0,44
Somalie	OMPI	83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	55 250	1,18
Tchad	Paris	71 + 72 + 73 + 74 + 75 + 76 + 77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	250 957	
	Berne	72 + 73 + 74 + 75 + 76 + 77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>156 387</u>	
		Total	407 344	8,70
Togo	Paris	84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	132 377	
	Berne	83* + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89	<u>87 785</u>	
		Total	220 162	4,70

État	Union/ OMPI	Année(s) d'arriérés (les paiements partiels sont indiqués à l'aide d'un astérisque)	Montant des arriérés (en francs suisses)	Pourcentage du montant total des arriérés
Yémen	OMPI	87* + 88 + 89	19 142	0,41
TOTAUX :				
		Paris	3 141 499	
		Berne	1 388 404	
		OMPI	<u>150 087</u>	
		Total général :	4 679 990	100,00

Montants dus aux fonds de roulement

25. Dans le tableau suivant figurent les montants dus par les États, au 1^{er} juillet 2001, aux fonds de roulement qui ont été constitués, à savoir les fonds de roulement de deux unions financées par des contributions (Paris et Berne) et de l'Union du PCT. Les assemblées seront informées de tout paiement reçu par le Bureau international entre le 1^{er} juillet et le 24 septembre 2001 lorsqu'elles examineront le présent document.

État	Union	Montant dû (en francs suisses)
Burundi	Paris	7 508
Congo	Paris	3 158
Guinée	Paris	7 508
	Berne	<u>2 915</u>
Iraq	Paris	12 362
Mauritanie	Paris	5 813
	Berne	1 980
	PCT	<u>50</u>
Niger	Paris	4 121
	Berne	<u>104</u>
Ouganda	Paris	317
République centrafricaine	Paris	943
République dominicaine	Paris	19 142
République démocratique du Congo	Paris	14 057
	Berne	<u>1 727</u>
Tchad	Paris	6 377
	Berne	<u>1 980</u>
TOTAUX :		
	Union de Paris	81 306
	Union de Berne	8 706
	Union du PCT	<u>50</u>
	Total général :	90 062

26. *Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à approuver les comptes de l'exercice biennal 1998-1999 (paragraphes 1 à 14 ci-dessus), à prendre note de l'état financier intermédiaire pour 2000 (paragraphes 15 à 19 ci-dessus) et à prendre note de l'état de paiement des contributions au 1^{er} juillet 2001 (paragraphes 20 à 25 ci-dessus).*

[Fin du document]